



Curved Lines Crew

Règlement intérieur

Rédigé par:

Khatiba KHATIBI, Secrétaire

Eugénie MATHIEU, Présidente

20.04.2024

Le présent règlement intérieur réutilise les codes et appellations des Statuts de l'Association. Il permet de définir la façon dont l'Association sera gérée et animée. Par souci de simplicité, le féminin générique sera utilisé pour les deux genres.

1 Bureau

Article 1 : Structure du Comité

Le Comité est composé à minima des rôles suivants :

- Une Présidente
- Une Secrétaire Générale
- Une Trésorière

Si nécessaire, d'autres membres peuvent compléter le comité et auront pour rôle d'être responsable de :

- L'événementiel
- La communication
- Du sponsoring
- Des goodies
- De la gestion d'équipe

Un membre du Comité peut être chargé d'un ou plusieurs rôles, mais pas plus de trois à la fois.

Article 2 : Descriptif des rôles

- **(Co-)présidente (s)** : S'occupe(nt) de l'orientation stratégique de l'Association en matière de communication, de relations extérieures et recherche de ressources financières, d'activités, de gestion d'équipe et de direction décisionnelle. C'est aussi à la Présidence qu'incombent les décisions ayant un impact direct sur l'association, son vote comptant double et ayant le droit de veto. La Présidence est également chargée de la Gestion d'Equipe, si non déléguée à une Responsable Gestion d'Equipe. Ceci comprend l'animation des réunions, le suivi global des tâches de chacune des Responsables, de l'organisation des team buildings et la vérification de l'alignement et du respect de l'association avec sa mission.
- **Secrétaire Générale** : Se charge de la prise de notes des PV lors des réunions et AG, annonce l'AG annuelle, tient à jour les présences pour les dédommagements, gère le drive
- **Trésorière** : S'occupe de la bonne tenue des comptes, de gérer les adhésions et le règlement des cotisations, d'établir les budgets prévisionnels de l'association, de clôturer les comptes annuels en rédigeant la lettre des réviseurs, le Bilan et Comptes PP, d'établir et de vérifier les budgets pour les différents événements et d'effectuer les paiements de l'association.

- **Responsable Événements:** Gère le calendrier des événements de l'Association en élaborant le calendrier par anticipation, gérant les parties prenantes extérieures, s'assurant que la communication soit faite sur le calendrier, formulant les activités en adéquation avec la mission du Crew et en respectant les intérêts des membres, établissant les coûts de l'activité et le prix et s'assurant auprès de la Trésorière que c'est en ligne avec le Budget, s'assurant du bon déroulement des activités et se portant garant de l'organisation. Travaille transversalement avec la Responsable Communication. Est responsable des co-responsables de sorties.
- **Responsable Communication :** Gère Instagram et site web de l'Association ainsi que l'image digitale de l'association. Est responsable de l'établissement du calendrier, de la gestion des partages, repost, cross-posting, réponses aux messages via les plateformes utilisées, assurant une permanence de visibilité via une création de contenu pertinente. Une présence particulière est demandée lors des événements. Une organisation par délégation ou division de tâches est possible (Instagram, siteweb, etc.), selon organisation du comité en cours.
- **Responsable Vidéo :** Fait les vidéos des sorties ou de promotion (en collaboration avec la Responsable Communication).
- **Responsable Sponsoring :** Recherche de nouveaux partenaires, responsable des relations extérieures et représentation du Crew, responsable de la communication commerciale auprès des partenaires et de la communication auprès des membres pour rabais, création de stratégie de cross-posting ou d'échange de prestation en value in kind.

Article 3 : Obligations du Comité

Les membres du Comité veillent au bon fonctionnement de l'Association. Les membres du Comité s'engagent pour un mandat d'un an, renouvelable.

Les membres du Comité assurent leurs responsabilités et collaborent avec les autres membres du Comité pour mener au mieux tous les projets de l'Association.

Les membres du Comité s'engagent à être présentes aux réunions du Comité, si un membre du Comité est dans l'incapacité de participer à une réunion, il est nécessaire d'envoyer un mot d'excuse au moins quarante-huit heures avant la réunion.

Les membres du Comité s'engagent à participer à au moins un événement par trimestre. Les membres du Comité prennent le rôle d'animatrice durant les événements.

Article 4 : Réunions du Comité

Le Comité se réunira au moins une fois par mois, en personne, en ligne ou de façon hybride.

Le Comité discute et valide les idées, les projets et le plan des événements à venir venant des différentes personnes responsables lors des réunions.

Le Comité vote dès qu'une décision impliquant une dépense doit être prise, ces décisions doivent être acceptées par au moins deux tiers du Comité, la Présidence a un droit de véto.

Article 5 : Avantages du Comité

Les membres du Comité sont exempts de cotisation et accèdent à tous les avantages des Membres de l'Association (voir la section Cotisation, Article 2).

Un jeton de présence est calculé pour les réunions: CHF 15.-/comité jusqu'à concurrence de CHF 150.- annuels.

2 Cotisations

Article 6 : Montant de la cotisation

La cotisation s'élève à quinze francs suisses et donne le statut de Membre de l'Association. Il permet d'intégrer l'Assemblée Générale et de voter les objets.

Article 7 : Avantages des Membres de l'Association

Les Membres de l'Association bénéficient d'un rabais d'environ vingt pourcents sur les tarifs des sorties pratiqués pour les non-membres. Les Membres de l'Association bénéficient d'avantages négociés par le Comité avec divers potentiels partenaires. Lors de leur adhésion les Membres de l'Association reçoivent une carte légitimation.

3 Adhérer à l'Association

Article 8 : Démarche

Pour rejoindre l'Association, il faut s'inscrire via le formulaire en ligne disponible sur le site du CLC (www.curvedlinescrew.com) et s'acquitter du montant de la cotisation.

Article 9 : Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable à partir de la date de paiement de la cotisation et ce pour l'année en cours, jusqu'au 31 décembre inclus. Elle est tacitement reconduite à moins d'une annonce de démission remise par écrit à l'Association dans un délai d'un mois.

Article 10 : Conditions d'adhésion

En adhérant à l'Association, les membres acceptent ce règlement interne ainsi que les statuts de l'Association.

Eugénie MATHIEU

Présidente

Khatiba KHATIBI

Secrétaire